

2L
Société Civile Immobilière
Au capital social de 1 000.00 €
Siège social : 45 rue Augustin TIRMONT
59283 RAIMBEAUCOURT
RCS DOUAI n° 845 320 522

Société Civile Immobilière 2L

REDUCTION DE CAPITAL PAR RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES
TITRES EN VUE DE LEUR ANNULATION

10 Juillet 2026

Entre les soussignés :

Monsieur Luc LIEGEOIS et Madame Marie-Ange LIEGEOIS-LESPAGNOL son épouse, demurant ensemble à RAIMBEAUCOURT (Nord) 45 Rue Augustin TIRMONT.

Nés, à savoir :

Monsieur Luc LIEGEOIS à DOUAI (NORD) le 1^{er} Octobre 1958.

Madame Marie-Ange LIEGEOIS-LESPAGNOL à LEFOREST (NORD) le 28 Juin 1961.

Mariés à la mairie de RAIMBEAUCOURT (59283), le 26 Juin 1982, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du code civil, aux termes de leur contrat de mariage établi le 22 juin 1982 par Maître Pierre CAILLAUX, notaire à DOUAI (59500).

Ce régime non modifié,

De nationalité française.

Ayant la qualité de "résidents" au sens de la réglementation fiscale.

Propriétaire de 2 parts sociales ;

De première part et de seconde part,

L.R LL
PC MA. L

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Janvier 2019, il a été constitué la Société Civile Immobilière 2L.

De cet acte, il résultait les caractéristiques suivantes :

<u>Dénomination :</u>	2L
<u>Forme :</u>	Société Civile Immobilière
<u>Capital Social :</u>	Mille Euros (1 000 €) divisé en 100 parts d'un montant unitaire de 10 €
<u>Siège social :</u>	RAIMBEAUCOURT (59283), 45 rue Augustin TIRMONT
<u>Objet :</u>	La société a pour objet la gestion de patrimoine immobilier.
<u>Durée :</u>	99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
<u>Gérance :</u>	Monsieur Luc LIEGEOIS et Monsieur Rémi LIEGEOIS
<u>Répartition des parts :</u>	Les statuts ont attribué :

- **A Madame LIEGEOIS née LESPAGNOL Marie-Ange** : 1 part sociale numérotée 1 en représentation de son apport en numéraire,
- **A Monsieur LIEGEOIS Luc** : 1 part sociale numérotée 51 en représentation de son apport en numéraire,
- **A Madame LIEGEOIS née LANGLET Perrine** : 49 parts sociales numérotées 2 à 50 en représentation de son apport en numéraire,
- **A Monsieur LIEGEOIS Rémi** : 49 parts sociales numérotées 52 à 100 en représentation de son apport en numéraire.

Registre du Commerce et des Sociétés : DOUAL n° 845 320 522

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

REDUCTION DE CAPITAL PAR RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES TITRES EN VUE DE LEUR ANNULATION

Par les présentes, **Madame Marie-Ange LIEGEOIS née LESPAGNOL et Monsieur Luc LIEGEOIS** cède et transportent à compter du 10 juillet 2026 sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 2 parts sociales leurs appartenant, numérotées 1 et 51 au profit de la Société Civile Immobilière 2L, ce qui est accepté par l'ensemble des associés soussignés au nom et pour le compte de la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **Dix euros (10 €) la part sociale**, soit le prix principal de **VINGT EUROS (20 €)**, qui fera l'objet d'une inscription comptable au crédit du compte courant associé ouvert dans les livres de la société, au nom de **Madame Marie-Ange LIEGEOIS née LESPAGNOL et Monsieur Luc LIEGEOIS**.

A la suite de cette cession de parts sociales, les soussignés décident d'annuler purement et simplement, à compter du 10 Juillet 2026 les 2 parts sociales n° 1 et 51, présentement rachetées par la société à **Madame Marie-Ange LIEGEOIS née LESPAGNOL et Monsieur Luc LIEGEOIS**.

En conséquence, le capital social est ramené à compter de cette même date ; de la somme de **Mille Euros (1 000 €)** à la somme de **Neuf Cent Quatre-Vingt Euros (980 €)** soit une réduction de capital de **20 €**.

A compter de cette date, tous les droits et obligations attachés aux dites parts se trouvent éteints.

L.R L L
PL J.A.L

A la suite de la présente réduction de capital social, il est procédé à une nouvelle numérotation des parts sociales, soit 98 parts sociales numérotées 1 à 98 qui sont attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, à savoir :

- **A Madame LIEGEOIS née LANGLET Perrine** : 49 parts sociales numérotées 1 à 49 en représentation de son apport en numéraire,
- **A Monsieur LIEGEOIS Rémi** : 49 parts sociales numérotées 50 à 98 en représentation de son apport en numéraire.

Origine de propriété :

La propriété des parts cédées par et **Madame Marie-Ange LIEGEOIS née LESPAGNOL et Monsieur Luc LIEGEOIS** résulte des statuts de la société leurs ayant été attribuées aux termes des actes ci-dessus présentés. Ces parts ne font l'objet d'aucun nantissement, saisie ou gage.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

En conséquence des précédentes décisions, les soussignés décident de procéder à la refonte totale des articles des statuts concernés par les changements à savoir, l'article 6, l'article 7 et l'article 19 des statuts :

ARTICLE 6 – APPORTS

1° Madame Marie-Ange LIEGEOIS-LESPAGNOL	10 Euros
2° Monsieur Luc LIEGEOIS	10 Euros
3° Madame Perrine LIEGEOIS-LANGLET	490 Euros
4° Monsieur Rémi LIEGEOIS	490 Euros
Total des apports formant le capital social	1 000 Euros

Souscription des parts composant le capital initial

Les parts composant le capital initial sont souscrites en numéraire, à savoir :

Ces parts seront libérées dans les conditions prévues par les présents statuts.

Les associés déclarent que les sommes représentatives de leur apport en numéraire seront versées dans les caisses sociales à première demande de la gérance.

Suite à un acte sous seing privé en date du 10 Juillet 2026 :

- Réduction de capital par rachat par la société de ses propres titres en vue de leur annulation (20 €)

L.R LL
PL AA, L

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société est fixé à la somme de 980 euros divisé en 98 parts de 10 euros chacune numérotées de 1 à 98 attribuées comme il suit :

Madame LIEGEOIS née LANGLET Perrine

49 parts, n° 1 à 49

Monsieur LIEGEOIS Rémi

49 parts, n° 50 à 98

Total égal au nombre de parts composant le capital initial : 98.

ARTICLE 19 - GERANCE - NOMINATION - REVOCATION

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou non, choisis par les associés, nommé pour une durée déterminée ou indéterminée. Dans ce dernier cas, le ou les gérants sont rééligibles.

Le premier gérant de la société est :

Monsieur Rémi LIEGEOIS, demeurant à RAIMBEAUCOURT (59283), 6 rue Augustin TIRMONT.
Il est nommé pour une durée indéterminée.

Le gérant est révoqué par une décision des associés prise à l'unanimité.
Le gérant est nommé par une décision des associés prise à la majorité simple.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.
Les gérants sont également révocables par les tribunaux pour toute cause légitime à la demande de tout associé.
Le gérant peut démissionner sans juste motif sous réserve de notifier sa démission à chacun des associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception plus de six mois avant la clôture de l'exercice social en cours. Etant précisé que sa démission ne prendra effet qu'à la clôture de l'exercice en cours.
En cas de gérant unique, sa démission ne prendra effet qu'à la date de l'assemblée qu'il aura convoquée aux fins de délibérer sur la nomination d'un nouveau gérant.

DECLARATIONS DIVERSES

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes pour effectuer les formalités de dépôts et publications légales et réglementaires.

Tous frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront les conséquences, seront supportés par la **société civile immobilière 2L** qui s'oblige expressément à les acquitter.

L.R
PL
C L
HAN

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection du domicile au siège social de la société.

Dont acte rédigé sur 5 pages, en 5 exemplaires.
Fait et passé à RAIMBEAUCOURT, le 10 Juillet 2026.

Monsieur LIEGEOIS Luc



Madame LIEGEOIS née LESPAGNOL Marie-Ange



Monsieur LIEGEOIS Rémi



Madame LIEGEOIS née LANGLET Perrine



L.R

LL

PL

PA.V